

Règlement de base du concours de montage mouches du 28 avril 2019 à La Roche en Ardenne

Minimum 5 membres de jury plus un(e) président(e) (qui ne vote pas)

Les candidats tirent un n° pour chaque modèle de mouche

Le président est le seul à connaître le nom **et** le n°

Les candidats ont 45 minutes pour fabriquer 3 mouches de chaque modèle

15 minutes entre chaque manche (modèle)

3 modèles : sèche, nymphe et streamer et 3 mouches par modèle

Sèche : modèle et matériaux imposés (matériaux et hameçons fournis par l'organisateur sponsorisé par JMC)

Nymphe : modèle libre mais hameçons imposée et fournis par l'organisateur (JMC)

Hameçon : courbé + bille ou jig + bille ; Chacun peut prendre ses propres matériaux et il y aura des matériaux sur place

Streamer : modèle imposé

Hameçon max. 2 cm.

Chacun peut prendre ses matériaux et il y aura des matériaux sur place

Jugement : 3 mouches identiques par modèle

Proportion des matériaux montés

Utilisation des différent matériaux

Créativité

« Pêchabilité » des montages

Chaque critère sur 20 points, un total de 100

Les matériaux « préformés » sont interdits

Les monteurs recevront 4 hameçons par modèle

Classement : 1-2-3 dans chaque modèle (sèches, nymphe et streamer)

1-2-3 général